



DOSSIER de CANDIDATURE aux épreuves d'entrée en formation

ATE
Accompagnateur de Tourisme Equestre

Session 2026/2027

Identification du candidat :

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Prénoms :

Date et lieu de naissance : le __ / __ / ____ à

Adresse :

CP : ____ Ville :

Tél : E-mail :

Nationalité :

Situation de famille : ☐ célibataire ☐ marié(e) ☐ divorcé(e) ou séparé(e) ☐ veuf(ve)
☐ pacsé(e) ☐ en concubinage

Nombre d'enfants : __ Etes-vous porteur d'un handicap : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lequel :

N° d'assuré social :

Sous le régime : ☐ général ☐ agricole ☐ autre :

Photo d'identité à
coller

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur :

☐ Avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente,

☐ Que les renseignements fournis dans mon dossier de candidature sont sincères
et véritables,

Fait le :

Signature du (de la) candidat(e) :

Conditions générales de vente - MDME

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre la SARL MDME et le cocontractant aux tests de sélection : elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection. A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par la SARL MDME. <u>Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION</u> 1.1. Fiche d'inscription: Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier d'inscription composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier. Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier d'inscription, de le signer et de l'adresser ensuite à la SARL MDME. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription. La signature du dossier d'inscription vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel. 1. 2. Convocation: A réception du dossier d'inscription complet et à l'issue de la date limite d'inscription, la SARL MDME adresse une convocation au cocontractant. <u>Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES</u> 2.1. Tarifs des tests de sélection: Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription. 2.2. Modalités de paiement: Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est dû au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test. Le paiement sera effectué à réception de la facture. La SARL MDME envoie une facture au cocontractant. 2.3. Financement de la formation: Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur.	Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé. <u>Article 3. DELAIDE RETRACTATION</u> Une fois le dossier d'inscription envoyé à la SARL MDME, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe la SARL MDME par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception. <u>Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION</u> Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après. 4.1. Annulation du fait du cocontractant : Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au delà du délai de rétractation doit en informer la SARL MDME par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception. L'annulation est possible dans les conditions suivantes : - toute demande d'annulation reçue par la SARL MDME plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation. - toute demande d'annulation reçue par la SARL MDME de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant de la formation. - toute demande d'annulation reçue par la SARL MDME moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests. L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection. 4.2. Annulation du fait de la SARL MDME : Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, la SARL MDME propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues. La SARL MDME a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant.	Dans ce cas, la SARL MDME adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report. <u>Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION</u> Le report d'inscription est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, la SARL MDME confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable. <u>Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION</u> Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme. Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection. <u>Article 7. ASSURANCES</u> Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile. Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir. <u>Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES</u> Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement. <u>Article 9. REGLEMENT DES LITIGES</u> Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.
--	--	---

Tests de Sélection

ATE – Accompagnateur de Tourisme Equestre

Conditions d'inscription :

- Être âgé(e) de 17 ans révolus
- Être titulaire de l'attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur ;
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- Être titulaire au minimum du Galop 6 de pleine nature ou du Galop 6 de cavalier ou du Degré 2 délivré par la FFE ;
- Être titulaire de la licence fédérale de pratiquant en cours de validité ;

ET

Cas général :

- Totaliser 7 jours de randonnée minimum attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur le carnet de randonnée électronique du candidat ou être titulaire du Brevet fédéral de randonneur d'argent délivré après le 01/08/2011 ou équivalent ;

Lorsque la formation se déroule en apprentissage :

- Totaliser 3 jours de randonnée minimum attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur le carnet de randonnée électronique du candidat ou être titulaire du Brevet fédéral de randonneur d'argent délivré après le 01/08/2011 ou équivalent ;

Dates :

TEP et tests de sélection : ☐ à définir

La Direction de la Formation vous adressera une convocation aux tests.

Restauration et hébergement :

Pas de restauration et d'hébergement sur place mais diverses possibilités à proximité.

Frais d'inscription aux tests de sélection :

100 € TTC + 30 € TTC / jour pour la pension du cheval

Votre chèque ne sera encaissé que le 1er jour des tests de sélection. En cas d'annulation dans le délai de rétractation, votre chèque vous sera restitué.

Financement de la formation :

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides. Le service financement des formations de la SARL MDME se charge d'étudier la solution la plus adaptée à chaque cas. Il est conseillé de contacter : Marceau Demelemester au 06 24 71 01 78 ou marceau@mdme.fr

Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier de candidature.

Le dossier de candidature est à retourner COMPLET par mail:

marceau@mdme.fr

Récapitulatif des pièces à joindre obligatoirement à votre dossier de candidature

ATTENTION

Aucun dossier incomplet ne sera pris en compte

- ☐ Le dossier de renseignements à l'entrée en formation complet
- ☐ Un exemplaire de votre curriculum vitae, accompagné d'une lettre de motivation et de votre projet professionnel
- ☐ Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de MDME, du montant des frais des tests de sélection et des frais annexes (boxes) (non remboursable hors délai de rétractation)
- ☐ Une photocopie de votre pièce d'identité (carte d'identité en cours de validité recto verso, ou passeport en cours de validité, ou livret de famille, ou copie ou extrait d'acte de naissance)
N.B. : Le permis de conduire n'est pas considéré comme pièce valable.
- ☐ Une photocopie de votre attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou PSC1
- ☐ Un certificat médical d'absence de contre-indication* à la pratique et l'enseignement de l'équitation en compétition datant de moins de trois mois. (*termes exacts à respecter).
- ☐ Une copie de l'attestation de sécurité sociale
- ☐ Le document d'honorabilité signé

Cadre réservé à l'administration

Réception : __ / __ / ____ par : _____

Dossier Complet avec règlement des frais:

- ☐ Oui
- ☐ Non

Observations :

Dossier de renseignements à l'entrée en formation

FORMATION SUIVIE

Organisme de formation : SARL MDME

Formation : ATE – Accompagnateur de Tourisme Equestre

Numéro de session de formation :

BLOC(S) COMPETENCE(S) ACQUIS (joindre les justificatifs) :

BC	DATE D'OBTENTION ou EQUIVALENCE
☐ BC 1	
☐ BC 2	
☐ BC 3	

QUALIFICATIONS DÉJÀ OBTENUES

DIPLÔMES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

(cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	Brevet des collèges ou BEPC	Inférieur au baccalauréat (préciser)	Baccalauréat (préciser)	Supérieur au baccalauréat (préciser)
Autres (préciser le niveau)				

DIPLÔMES PROFESSIONNELS

(cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	CAP	BEP	Baccalauréat professionnel (préciser)	BTS	Licence professionnelle
Autres (préciser le niveau)					

DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORT
(cocher la case correspondante)

BASE BAFA BAFD (préciser)	BAPAAT	BEES 1^{er} (Préciser l'option)	BPJEPS (Préciser la spécialité)	BEATEP	BEES 2^{ème} (Préciser l'option)	DEFA	DEJEPS (Préciser la mention)	DESJEPS (Préciser la mention)
Autres (préciser)								

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE
(cocher et compléter la case correspondante)

CDI		CDD		CONTRATS AIDÉS					
				Aides au projet associatif			Aides à la personne		
temps partiel	temps plein	temps partiel	temps plein	Plan sport emploi (PSE)	Emploi tremplin pour les territoires (ETT)	Emploi d'avenir (EA)	Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	Contrat d'avenir (CAV)	Contrat initiative emploi (CIE)
Travailleur indépendant ou Auto entrepreneur (préciser)									
Autres (préciser : à la recherche d'un emploi, étudiant, apprenti, ...)									

Annexe 1

Aide au Financement

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi.

Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection.

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

- **Agé(e) de moins de 26 ans :**

Contactez la Mission Locale de votre secteur. Prévoir 2 à 3 RDV avant de pouvoir prétendre à une aide (chèque qualification Région, PRF (Programme Régional de Formation), FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes), emplois d'avenir, etc...).

- **Sans emploi :**

Pour les demandeurs d'emploi non inscrits, il est impératif de vous inscrire à Pôle Emploi et de demander à rencontrer un Conseiller.

Différents dispositifs peuvent être mis en place : Chèque Qualification Région, PRF (Programme Régional de Formation), actions conventionnées, AIF (Aides Individuelles à la formation), contrats aidés, CPF (Compte Personnel de Formation)etc).

Allocataire du RSA ou bénéficiaire d'autres minima sociaux (il vous faut prendre contact avec votre référent RSA ou votre assistante sociale). Aide possible du Conseil Général (FAJ(Fonds d'Aide aux Jeunes)...etc).

- **Salarié :(en CDI – CDD) :**

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit de OCAPIAT) ou tout autre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

- **Dirigeant et Travailleur indépendant :**

Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du VIVEA).

Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

- **Sportif de haut niveau :**

Prenez contact avec votre Fédération, votre Ligue, ou encore votre club. Plus d'information sur le site du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports : <http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/>

Attention :

1 - Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation

2 - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.

3 - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.

Annexe 2

Le déroulement des épreuves

Afin de vous aider dans votre préparation, voici quelques renseignements concernant le déroulement de la sélection.

I. Les TEP :

- Test technique à cheval

Le test technique à cheval correspond à un parcours en terrain varié de niveau Galop 6 de pleine nature d'une distance de 0,8 à 2 km comprenant 20 difficultés pouvant être rencontrées dans le cadre de la randonnée. Le candidat dispose d'un temps accordé calculé selon la distance du parcours sur la base d'une vitesse de 10 km/h ; Embouchure et harnachement conformes au règlement fédéral de TREC division Club, protège-dos obligatoire.

- Test d'orientation pédestre

Le test d'orientation pédestre correspond à un itinéraire de 3 à 5 km en pleine nature comprenant 8 balises. L'itinéraire est établi sur une carte au 1/25000ème, il ne doit pas comporter de pièges et les balises doivent être visibles dans un rayon de 10 m et placées à environ 1 m du sol. Le candidat dispose, avant son départ, de 10 minutes de préparation isolée durant laquelle il recopie, sur une carte vierge, le tracé de la carte mère. Lorsqu'il prend le départ, il dispose d'un temps accordé calculé selon la distance de l'itinéraire sur la base d'une vitesse de 4 km/h. A l'issue de son parcours, le candidat réalise un entretien de 5 minutes maximum au cours duquel il expose son expérience et sa motivation pour suivre la formation ATE.

II. La Sélection :

Différentes épreuves seront mises en place afin de sélectionner les candidats :

- Un entretien professionnel de motivation d'une durée de 20 minutes
- Une épreuve écrite type QCM portant sur la théorie des galops 1 à 6 (40 questions, note ramenée sur 20)
- Une épreuve de soins comprenant un pansage complet, seller et brider et les soins après le travail
- Une épreuve montée comprenant une détente en autonomie sur le plat et un travail en terrain varié en autonomie incluant 4 à 6 difficultés rencontrée en PTV.

Les quatre épreuves de la sélection ont chacune un coefficient 1. Pour pouvoir être sélectionné, il faut obtenir au minimum la moyenne (10) sur chacune des épreuves. Les candidats ayant les meilleures moyennes à l'issue des épreuves seront sélectionnés.

Accompagnateur de tourisme équestre – Tests exigences techniques entrée en formation				
GRILLE D'ÉVALUATION TEST TECHNIQUE A CHEVAL				
Date :		Lieu :		
Candidat	Nom :	Prénom		
Embouchure et harnachement conformes au règlement fédéral de TREC division Club, protège-dos obligatoire.				
N°	Allure	Exercices	-	+
1	En main	Plan descendant au trot		
2	En main	Reculer en main dans un couloir de 4m x 0,9m		
3	Montoir	Montoir à gauche dans un cercle de 2,50 m		
4	Trot	Cercle de 20 m au trot enlevé, quelques foulées d'extension d'encolure,		
5	Trot	Zone d'arrêt 3 m		
6	Trot	Départ au trot de l'arrêt		
7	Trot	Cercle de 20 m au trot enlevé à l'autre main en obtenant quelques foulées d'extension d'encolure, reprendre ses rênes		
8	Reculer	Reculer de 2 m dans un couloir de 4 m x 0,9		
9	Galop	Départ au galop du pas en ligne droite sur le pied indiqué zone de 8 m		
10	Galop	Contre galop sur une difficulté type 3 portes : 2,5 x 10 m		
11	Pas	Zone de transition 10 m entrer au galop sortir au pas		
12	Galop	Départ au galop du pas en ligne droite sur le pied indiqué 4 m		
13	Galop	Contre galop sur une difficulté type 3 portes : 2,5 x 10 m		
14	Pas	Barrière passage à niveau		
15	Libre	Contre bas (environ 60 cm)		
16	Galop	Deux sauts en courbe obstacles naturels à 60 cm espacés de 15 à 20 m		
17	Arrêt	Arrêt, immobilité en selle dans un cercle 2,5m à 30 m environ		
18	Cheval de main	Plan ascendant ou descendant au pas		
19	Cheval de main	Franchir un petit tronç 40 cm environ		
20	Cheval de main	Slalom au pas 5 x 6 m		
Notes d'ensemble				
Attitude et fonctionnement sur le plat (assiette et liant, aisance)			/20	
Attitude et fonctionnement en terrain varié et sur les sautants (stabilité et liant, aisance)			/20	
Emploi des aides sur le plat (indépendance et accord, dosage, tact, efficacité, anticipation et adaptation)			/20	
Emploi des aides en terrain varié et sur les sautants (indépendance et accord, dosage, tact, efficacité, anticipation et adaptation)			/20	
Qualité de l'exécution : respect des contrats techniques - fonctionnement du cheval (locomotion, attitude)			/20	
Total – minimum total pour la validation 60/100 (*) et ne pas avoir obtenu une note d'ensemble égale ou inférieure à 7/20			/100	
(*) Chute, Parcours non terminé, couple dangereux, cheval irrégulier, brutalité ou mal être : Non Acquis				
Observation des membres du jury				
Proposition des membres du jury		ACQUIS	NON ACQUIS	
Jury 1 (Nom, prénom et signature)		Jury 2 (Nom, prénom et signature)		

Accompagnateur de tourisme équestre – Tests exigences techniques entrée en formation			
GRILLE D'EVALUATION TEST D'ORIENTATION PEDESTRE			
Date :		Lieu :	
Candidat	Nom :	Prénom	
Déroutement du test			
Le test d'orientation pedestre correspond à un itinéraire de 3 à 5 km en pleine nature comprenant 8 balises. L'itinéraire est établi sur une carte au 1/25000ème, il ne doit pas comporter de pièges et les balises doivent être visibles dans un rayon de 10m et placées à environ 1m du sol. Le candidat dispose, avant son départ, de 10 minutes de préparation isolée durant laquelle il recopie, sur une carte vierge, le tracé de la carte mère. Lorsqu'il prend le départ, il dispose d'un temps accordé calculé selon la distance de l'itinéraire sur la base d'une vitesse de 4 km/h. Avant de prendre le départ, les téléphones portables allumés ainsi que les montres connectées des candidats doivent être placés sous enveloppes scellées et vérifiées à l'arrivée du parcours d'orientation. A l'issue de son parcours, le candidat réalise un entretien de 5 minutes au maximum au cours duquel il expose son expérience et sa motivation pour suivre la formation ATE.			
	Critères	Non Acquis	Acquis
Parcours d'orientation pedestre	Au moins 6 balises poinçonnées		
	Parcours réalisé dans le temps imparti		
Entretien	La représentation du métier d'ATE est réaliste		
	La culture équestre et du tourisme équestre permet d'envisager le développement des compétences professionnelles visées par la formation.		
	Le projet professionnel est réfléchi et cohérent		
	La qualité de l'expression orale est compatible avec l'exercice du métier d'ATE		
Conditions de validation du test : 5 critères « Acquis minimum » <u>dont obligatoirement celui relatif aux balises</u>			
Observations des membres du jury			
Proposition des membres du jury		ACQUIS	NON ACQUIS
Jury 1 (Nom, prénom et signature)		Jury 2 (Nom, prénom et signature)	

Grille de sélection de l'entretien professionnel		
Nom du candidat :		Date de l'épreuve :
<i>L'entretien</i>	<i>Commentaires</i>	<i>Notations</i>
Première impression donnée (tenue vestimentaire, poignée de main, sourire, regard, voix, façon de s'asseoir, ...) Moment de conclure (questions sur la suite, salutations)		/3
Communication (l'écoute, la clarté, la construction des phrases, le vocabulaire utilisé, l'adéquation des propos, la gestion des silences)		/4
Comportement (l'aisance, la politesse, la motivation, la confiance, le regard, la maîtrise de soi)		/3
Thèmes abordés Parcours individuel Projet de formation Projet de tutorat Projet professionnel		/10
Résultat		Note : /20

Grille de sélection du test de soin		
Nom du candidat :		Date de l'épreuve :
<i>Condition d'évaluation</i>	<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Notations</i>
Pansage	Qualité de la réalisation	/5
Brider et seller un équidé	Comportement et place lors du travail (calme, attention, qualité du contact avec l'animal)	/5
Soins après le travail	Respect de la sécurité	/5
Entretien des pieds	Entretien (adéquation des réponses avec la pratique)	/5
Résultat		Note : /20

Grille de sélection du test monté		
Nom du candidat :.....		Date de l'épreuve :.....
Critères d'évaluation	Observation	Notations
Travail sur le plat		
Position, assiette, fonctionnement du cavalier, aisance		/3
Emploi des aides		/3
Justesse et cohérence du travail réalisé (organisation, allure, impulsion, soumission)		/4
Travail à en terrain varié		
Attitude, stabilité, fonctionnement du cavalier, aisance		/3
Emploi des aides		/3
Justesse et cohérence du travail réalisé (organisation, cadence, activité, vitesse, tracé, abords harmonie, fluidité)		/4
Résultat		Note : /20